

# COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

## PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2025

**Membres présents** : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), pouvoir de Fabrice ARCAS, président de la COC), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Paul CHUPIN (représentant des joueuses- suppléant de Victoire NICOLAS), Thibaut DAGORNE (représentant des entraîneurs- suppléant de Clément ALCACER), Rémy LEVY (personnalité qualifiée).

**Membres excusés** : Pascal JACQUET (représentant des clubs de D2F), Olivier BUY (président de la CNA)

**Autres présents** : Louis ANDRONACO, Eric BARADAT, Florence BARO, Léa DOLZANI, Romane FRECON-DEMOUGE, Gaëlle GUESDON, Cédric POUTHIER, Gwenhaël SAMPER, Antony TAHAR.

Le 7 octobre 2025, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du PV de la séance du 26 mai 2025 (vote)
- Informations sur la mise place du conseil stratégique de la Ligue Féminine de Handball
- Information sur la mise en place du conseil des Présidents de la Ligue Féminine de Handball
- Déclarations des liens d'intérêts- transmission à la commission d'éthique
- Information sur la situation de l'arbitrage
- Informations sur la refonte du site LFH
- Bilan de rentrée sur les affluences et diffusions du mois de septembre
- Informations et questions diverses

La réunion a débuté à 18h00.

Nodjialem MYARO ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous, et en présentant Louis ANDRONACO, nouveau membre du service de la LFH.

Louis ANDRONACO prend la parole pour se présenter. Il explique qu'il travaillera sur tous les aspects liés à la communication. Il précise qu'il souhaite contribuer au rayonnement et à la valorisation des championnats de D1F et D2F, et se dit ravi de rejoindre l'équipe de la LFH.

## 1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 26 MAI 2025 (VOTE)

Nodjialem MYARO propose, au regard de l'unique vote à l'ordre du jour, de procéder à un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du comité de direction. Elle informe ensuite qu'un correctif a été apporté au procès-verbal de la séance du comité de direction du 26 mai 2025, concernant le budget 2025. En effet, à la suite d'une remarque d'Antony TAHAR, il est précisé qu'il s'agit bien d'une baisse des charges et d'une hausse des produits entre 2024 et 2025.

***Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025. Ce document sera publié sur le site internet de la LFH.***

## 2) INFORMATIONS SUR LA MISE PLACE DU CONSEIL STRATEGIQUE DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL

Nodjialem MYARO prend la parole pour présenter la mise en place du Conseil Stratégique de la LFH. Elle explique que ce conseil a vocation à fonctionner comme un véritable *think tank*, un espace de réflexion collective centré sur des thématiques clés pour l'avenir de la LFH. L'objectif, étant de créer un lieu, un cadre propice à l'intelligence collective, dans lequel chacun pourra apporter son expertise de manière concrète et engagée. Elle insiste sur la posture attendue des membres, ce conseil ne comprenant ni élu, ni président de club. L'idée est justement d'adopter une posture différente de ce qu'on peut connaître en comité de direction ou en assemblée générale. Il ne s'agit pas de faire des allers-retours avec ses pairs ou de porter une parole "représentative", mais bien de venir avec son propre regard d'expert, et de s'impliquer pleinement dans les échanges, sur place.

Le Conseil Stratégique est composé de 13 membres, dont voici la liste : Guillaume Marques, Pierre Pradeau, Noura Ben Slama, Christophe Da Sylva, Antony Tahar, Benoît Henry, Thibaut Dagorne, Aurélien Duraffourg, Romane Frécon-Demouge, Éric Baradat, Pascal Bourget, Gwenhaël Samper et Sébastien Gardillou. Pour faciliter les échanges et fluidifier l'animation, elle propose le co-pilotage du conseil par deux membres : Éric Baradat et Pierre Pradeau.

Nodjialem MYARO poursuit en précisant que la première réunion de cadrage du Conseil Stratégique se tiendra le mercredi 8 octobre, en présence de Philippe BANA. Cette rencontre permettra de poser les bases, clarifier les objectifs et affirmer la raison d'être de ce nouveau conseil. La première réunion en présentiel du groupe aura lieu quant à elle le vendredi 10 octobre, de 10h à 16h. Elle remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour leur réponse positive et leur engagement à rejoindre ce conseil.

Elle insiste ensuite sur un point fondamental : l'ambition n'est pas de reproduire le modèle du Conseil Technique mis en place à la LNH, mais bien de permettre à ce Conseil Stratégique de construire son propre espace de réflexion, ses méthodes de travail, et son identité propre. Dans cette dynamique, le Comité de direction ainsi que le bureau directeur fédéral, ou même le conseil

lui-même, pourront suggérer des thématiques. Un fonctionnement en va-et-vient est envisagé, où les idées pourront circuler librement entre les différentes instances.

Le premier sujet à l'ordre du jour portera sur la feuille de match électronique à 16, sujet technique à aborder suite à l'actualité.

Guillaume MARQUES s'interroge sur le calendrier de fonctionnement du Conseil Stratégique. Il souhaite savoir s'il est prévu des délais ou un cadre temporel pour la remise des travaux, afin que le Comité de direction puisse, le cas échéant, prendre des décisions à leur suite, notamment en fonction des obligations temporelles liées aux modifications réglementaires. Il souhaite avoir des commandes précises du Comité de direction avec un délai associé.

Nodjialem MYARO acquiesce et propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité de direction la question de l'identification de sujets à confier au Conseil Stratégique.

Thibault DAGORNE se demande si la finalité du Conseil Stratégique est strictement réglementaire ou statutaire, ou si elle peut être plus large (sujets variés). Il poursuit en s'interrogeant sur le périmètre d'intervention, le Conseil se concentre t'il uniquement sur la dimension et le positionnement de la LFH ou peut-il aborder des thématiques plus larges, comme le handball féminin professionnel dans son ensemble, incluant les CFCP ou encore la Coupe de France par exemple. Pour finir ce conseil stratégique se superpose t'il ou se substitue t'il aux groupes de travail existants au sein de la LFH ?

Nodjialem MYARO répond qu'elle serait favorable à un élargissement du périmètre du Conseil Stratégique, notamment pour inclure les centres de formation, qu'elle juge pertinents. Elle précise toutefois qu'elle ne souhaite pas imposer uniquement son point de vue, mais propose que les premières réunions du Conseil soient l'occasion de réfléchir collectivement à la définition précise de son périmètre d'action. Il y a la nécessité d'une réflexion commune pour éviter de multiplier les demandes ou de diluer les missions.

Clément FORGENEUF aurait aimé que les familles soient davantage sollicitées pour choisir les membres de ce conseil. Il rappelle que c'est bien au Comité de direction de définir les missions du Conseil Stratégique et de prendre les décisions à l'issue de ses travaux. Selon lui, il est essentiel de ne pas se délester de cette responsabilité collective. C'est au Comité de direction de valider les orientations, de formuler les mandats, et, le moment venu, de trancher. Il insiste également sur l'état d'esprit attendu des membres du Conseil : ils doivent être pleinement engagés au service du handball professionnel féminin, et non dans la défense d'intérêts personnels ou particuliers. Il ajoute que ce conseil doit pouvoir faire appel à des experts extérieurs comme des anciennes joueuses, anciens coachs etc.

Nodjialem MYARO acquiesce, tout en soulignant qu'il est important de laisser au Conseil Stratégique une certaine liberté pour s'autosaisir de sujets de manière autonome. Elle propose que le prochain comité de direction soit entièrement consacré à la liste de propositions de sujets, afin que chacun puisse s'accorder sur les grandes lignes et les premières orientations à lui confier. Ce périmètre ne se limite pas aux aspects réglementaires : il pourra inclure des thématiques très variées comme le marketing, la médiatisation, les droits TV ou d'autres sujets liés au développement du handball féminin professionnel. L'idée, dit-elle, est d'avoir une vision à 360°, afin de pouvoir transmettre au Conseil Stratégique une feuille de route claire, structurée.

Sophie PALISSE prend la parole pour souligner l'importance de fixer un cadre clair, dans lequel chacun pourra se retrouver. Elle insiste notamment sur la nécessité de bien définir la temporalité des travaux du Conseil Stratégique. Elle rappelle que plusieurs groupes de travail ont été lancés par le passé, sans forcément aboutir, et que ce point sera essentiel pour garantir la continuité et l'efficacité du travail engagé. Elle revient ensuite sur l'un des premiers sujets évoqués, la feuille de match électronique à 16, qu'elle trouve pertinent mais très ciblé. Cette réflexion l'amène à s'interroger sur la nature même du Conseil Stratégique. Elle se demande si des sujets aussi techniques et ciblés que la feuille de match à 16 relèvent réellement d'un espace de réflexion stratégique, ou s'ils ne seraient pas plutôt du ressort d'un comité technique. Elle évoque en ce sens l'exemple de la LNH, où le conseil technique se concentre davantage sur des problématiques opérationnelles que sur une vision globale à long terme. Elle souligne donc l'importance d'établir une feuille de route claire, avec des thématiques bien définies, des interlocuteurs identifiés, et une vision partagée qui permette à tous les membres de se projeter dans les travaux du Conseil.

Guillaume MARQUES rebondit sur la feuille de match à 16, un sujet effectivement d'actualité. Il rappelle que, s'il a accepté de participer au Conseil Stratégique, c'est avant tout dans une optique de réflexion globale sur le développement du handball professionnel féminin. Selon lui, chaque sujet abordé par le Conseil devrait être guidé par une seule ligne directrice : servir l'intérêt du professionnalisme et la progression de la Ligue Féminine de Handball. Il reconnaît que la feuille de match à 16 peut être un point de départ, mais insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas y consacrer une énergie disproportionnée. Il espère donc que les travaux avanceront de manière efficace, avec une vraie capacité à produire des recommandations utiles, que le Comité de direction pourra ensuite trancher, valider, et mettre en œuvre.

Éric BARADAT, dans la continuité des échanges, exprime son adhésion à l'idée que les membres du Conseil Stratégique doivent avant tout venir en tant qu'experts, et non comme représentants de leurs structures respectives. Il rappelle que l'esprit même de cette instance, tel qu'il l'a compris lors de sa mise en place, est de poser sa casquette institutionnelle à l'entrée pour contribuer à une réflexion collective et ouverte. Il insiste sur le fait que le Conseil Stratégique n'a pas vocation à décider, mais à éclairer. Pour lui, le rôle de ce groupe est d'apporter une vision globale, riche de la diversité des points de vue qui s'y expriment. Chaque membre, en fonction de son parcours, de ses responsabilités passées ou présentes, peut enrichir la réflexion. L'enjeu est d'apporter un éclairage complet aux instances décisionnelles, le Comité de direction et, le cas échéant, le Bureau directeur, afin qu'elles puissent statuer sur des bases solides. À travers l'exemple de la feuille de match à 16, il rappelle que si le sujet est légitime, il ne devrait pas occuper une place démesurée dans les travaux du Conseil. Il estime que d'autres enjeux, plus larges et plus stratégiques pour le développement du handball professionnel féminin, méritent d'être abordés rapidement. L'objectif est de traiter les sujets efficacement, sans s'enliser, pour transmettre des analyses claires à ceux qui auront la responsabilité de trancher.

Il évoque également la nécessité de sortir des logiques habituelles d'échanges bilatéraux ou d'intérêts particuliers. Ce Conseil, selon lui, doit permettre une mise en commun sincère des expertises, dans un cadre propice à l'intelligence collective. La divergence de points de vue, entre clubs, entre la DTN, entre les différents acteurs, est inévitable, mais elle doit enrichir la réflexion plutôt que l'entraver. Il conclut en soulignant que, dans le contexte actuel du handball féminin, ce Conseil Stratégique arrive au bon moment, répondant à un besoin réel de structuration, de vision partagée et de profondeur dans l'analyse des grands enjeux.

Thibaut DAGORNE prend la parole pour nuancer la perception de la feuille de match à 16 comme un sujet purement technique. Il reconnaît que ce n'est pas, en soi, une question stratégique au sens

large, mais estime qu'elle pourrait le devenir dans un contexte particulier : celui de la réforme des compétitions. Il explique qu'une réflexion est en cours sur une nouvelle formule, et que dans ce cadre, la feuille de match à 16 pourrait s'inscrire comme un levier ou un complément à cette évolution. Pour lui, il ne s'agit pas d'y consacrer un temps disproportionné, mais plutôt d'en faire un outil d'aide à la décision, notamment en étudiant les impacts que cela pourrait avoir sur les JIPES ou d'autres éléments structurels du championnat.

Éric BARADAT rebondit sur cette remarque, tout en revenant brièvement sur une question posée plus tôt par Thibaut DAGORNE concernant la place du Conseil Stratégique par rapport aux groupes de travail existants à la LFH. Il précise que l'objectif n'est pas de remplacer des groupes opérationnels comme celui chargé du calendrier et des compétitions, mais d'apporter une lecture plus large et plus transversale sur les sujets abordés. Il insiste sur l'intérêt d'avoir réuni autour de la table des personnes aux expertises variées, justement pour éviter que chaque problématique ne soit abordée uniquement à travers un prisme individuel. En prenant l'exemple de la feuille de match à 16, il estime qu'il est important de l'étudier sous différents angles, y compris ses impacts sur les JIPES, et plus largement, sur l'organisation du championnat. Pour lui, aucun sujet ne doit être tabou, et les divergences de point de vue doivent pouvoir s'exprimer librement, à condition que chacun vienne sans posture figée. Il affirme que ce sera sa manière d'aborder les travaux du Conseil, et exprime le souhait que cette posture soit partagée par tous.

Guillaume MARQUES intervient pour soulever une question qu'il souhaite poser de manière transparente devant l'ensemble du comité. Il explique qu'il se trouve dans une position particulière : à la fois membre du Comité de direction, potentiellement impliqué dans la définition des orientations confiées au Conseil Stratégique, membre dudit Conseil chargé de travailler sur les sujets, et enfin participant aux votes une fois les recommandations formulées. Il exprime un certain malaise à l'idée de cumuler ces rôles, qui pourraient soulever une forme d'ambiguïté ou de conflit d'intérêts, même informel. Sans remettre en cause sa légitimité à participer, il souhaite simplement que cette situation soit clarifiée collectivement.

Gwenhaël SAMPER prend la parole pour répondre. Elle invite Guillaume à ne pas voir cette configuration comme un véritable conflit d'intérêts, à partir du moment où chacun respecte l'esprit du Conseil : venir en son nom propre, en apportant son expertise personnelle, sans représenter son club ou sa structure. Elle rappelle que le Conseil Stratégique n'est ni un organe institutionnel, ni une instance décisionnaire, et qu'il n'y a donc aucun obstacle juridique à cette double implication. Elle ajoute qu'un vote à bulletin secret pourrait, si nécessaire, être mis en place au sein du Comité de direction pour permettre à chacun de se sentir à l'aise lors des prises de décision. Elle insiste sur l'importance de poser cette question en amont, et souligne que cette situation n'est pas unique : d'autres instances, comme le conseil technique de la LNH, ont déjà connu ce type d'organisation sans que cela ne crée de difficulté majeure.

Rémy LEVY confirme immédiatement ce point, indiquant qu'il n'y a, juridiquement, aucun problème dans ce fonctionnement.

Thibaut DAGORNE interroge sur le statut officiel du Conseil Stratégique, s'il sera formellement intégré dans le règlement intérieur de la LFH, offrant ainsi une base juridique claire, ou s'il restera un groupe de travail plus informel, presque « nuage », sans fondement institutionnel précis.

Gwenhaël SAMPER répond que, selon elle, il est encore trop tôt pour trancher cette question. Elle souligne la nécessité d'abord de tester le fonctionnement concret du Conseil, de voir si le « produit » fonctionne bien. Ce n'est qu'après cette phase expérimentale qu'une réflexion plus institutionnelle

pourrait être envisagée. Elle insiste sur l'importance de l'agilité dans ce Conseil, que ce soit dans ses liens étroits avec le Comité de direction, mais aussi dans sa capacité à proposer librement des idées et à penser de façon créative. Elle prévient qu'un formalisme trop rigide pourrait entraver la progression et la dynamique du groupe.

Thierry WEIZMAN prend la parole pour souligner une absence importante dans la composition du conseil stratégique : celle des deux grandes figures du handball féminin, les présidents de clubs et les joueuses elles-mêmes. Il exprime sa surprise que ces acteurs majeurs ne soient pas présents et espère qu'ils seront invités ponctuellement. Il cite notamment Allison PINEAU et Cléopâtre DARLEUX, joueuses internationales au parcours remarquable et à l'expérience précieuse en marketing, capables d'apporter un regard éclairé sur les pratiques à l'étranger et les enjeux médiatiques. Il souligne aussi l'importance des présidents de clubs, qui assument des responsabilités et des risques considérables, souvent sous-estimés, et regrette qu'ils soient pour l'instant exclus de ce groupe. Sans réclamer de place pour lui-même, il insiste sur la nécessité de faire appel à ces voix essentielles du handball féminin. Il évoque enfin l'importance d'intégrer des experts extérieurs à la fédération dans des domaines comme le marketing ou la communication, pour nourrir la réflexion et enrichir les débats, notamment sur des enjeux tels que le remplissage des salles ou le développement économique.

Nodjialem MYARO répond que les joueuses seront bien invitées à intervenir selon les thématiques abordées, certaines pouvant revenir plusieurs fois. Elle précise que le conseil repose sur un noyau dur, complété par des intervenants extérieurs, selon les besoins. Concernant l'absence de présidents ou d'élus, cela relève d'un choix délibéré visant à garantir une totale liberté d'expression au sein du groupe. Ils pourront être invités ponctuellement, tout comme des présidents d'autres sports, afin d'éviter un entre-soi et favoriser l'ouverture vers d'autres modèles réussis. Elle réaffirme que la raison d'être de ce conseil stratégique est précisément de faire grandir le handball féminin professionnel en s'inspirant largement, y compris de compétences extérieures. Le groupe officiel compte 13 membres visibles, mais la dynamique inclura beaucoup d'autres personnes, et la participation des joueuses y sera naturellement centrale.

Guillaume MARQUES approuve l'idée d'inviter d'anciennes joueuses, entraîneurs ou présidents, estimant que leur posture facilitera les échanges.

Nodjialem MYARO reste ouverte à l'éventualité d'intégrer un membre fixe à terme.

Eric BARADAT souligne que le conseil stratégique doit garantir une liberté de parole. Il assure que, dès qu'un sujet nécessitera l'expertise de Thierry WEIZMAN, et ils sont nombreux, il sera sollicité, conscients de ses contraintes. De la même façon, d'autres acteurs comme des spécialistes médias comme Amélie GOUDJO seront consultés lorsque ce sera pertinent. Il évoque aussi l'évidence de faire appel à des joueuses telles qu'Allison PINEAU ou Cléopâtre DARLEUX. Le rôle de ce groupe stratégique n'est pas de prendre des décisions, mais d'apporter un éclairage aux instances décisionnaires, en produisant des notes claires et concrètes. Cela exige que les membres soient disponibles pour participer activement aux réunions, en visioconférence ou en présentiel, tout en reconnaissant que l'expertise ne se limite pas aux seuls membres du groupe.

Sophie PALISSE rappelle que les présidents de club sont eux aussi porteurs d'une expertise précieuse, notamment en matière de management et d'organisation, et qu'il serait dommage de s'en priver. Elle souligne qu'ils sont tout à fait capables, à l'instar des autres membres du conseil, de prendre de la hauteur par rapport à leurs intérêts propres et d'adopter une vision globale, tournée vers l'intérêt du handball féminin professionnel. Pour elle, il ne s'agit pas de les intégrer

systématiquement comme membres permanents, mais bien de reconnaître leur capacité à contribuer de façon constructive lorsqu'ils sont sollicités sur certains sujets. Elle appelle ainsi à poser un cadre clair dès le départ, permettant à chacun de s'exprimer en tant qu'expert, au service d'une ambition collective.

Nodjialem MYARO acquiesce et précise que, parmi les 13 membres du conseil stratégique, 7 étaient déjà présents à la réunion, et ont pu entendre et intégrer ces réflexions. Elle propose de les laisser désormais se mettre au travail et rappelle que le Codir reviendra vers eux pour établir une feuille de route claire, notamment à travers un "bon de commande".

### **3) INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL DES PRESIDENTS DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL**

Nodjialem MYARO informe qu'une réunion avec l'ensemble des présidents de clubs est envisagée autour du 20 novembre, juste avant la trêve internationale. Elle rappelle que cette initiative répond à une demande formulée lors du Média Day, pour créer davantage de moments de dialogue entre les clubs et la Fédération. L'idée serait de profiter de cette pause dans le calendrier pour faire un point d'étape sur le début du championnat ainsi que sur les premiers travaux du Conseil stratégique, dont la première réunion aura eu lieu entre-temps.

Sophie PALISSE précisant que, si elle partage le souhait de renforcer la cohésion et les échanges, elle n'a pas eu connaissance d'une validation formelle d'un « Conseil des présidents ». Elle souligne que le Conseil stratégique, lui, a bien été acté, mais qu'il n'en va pas de même pour ce nouvel espace, qui n'a fait l'objet d'aucune décision collective. Elle insiste sur le fait que les présidents ne souhaitent pas la création d'une nouvelle instance institutionnelle, mais sont évidemment favorables à des temps d'échange renforcés.

Nodjialem MYARO confirme avoir compris qu'il s'agissait d'un besoin partagé, et non d'une instance formelle. Pour elle, ces réunions ponctuelles auraient vocation à créer un lien direct avec la Fédération, en complémentarité des espaces existants comme l'UCPHF.

Clément FORGENEUF intervient pour souligner que, selon lui, une telle initiative pourrait faire doublon avec le rôle de l'UCPHF, qui regroupe déjà l'ensemble des clubs à l'exception de deux. Il alerte également sur le manque de visibilité du calendrier des instances LFH, expliquant que des convocations envoyées une semaine à l'avance ne permettent pas de préparer efficacement les échanges. Il appelle donc à une planification plus lisible au moins jusqu'en janvier, afin de permettre aux clubs d'anticiper et de se mobiliser efficacement.

Sophie PALISSE, en écho, rappelle que les clubs sont favorables à plus d'échanges, mais sans surcharger les agendas. Elle propose de caler ces moments d'échange sur des événements existants comme un match de l'équipe de France ou la finale de la Coupe de France, afin de ne pas rajouter des déplacements ou réunions supplémentaires.

Antony TAHAR insiste à son tour sur un point de vigilance : ces temps d'échange ne doivent pas se substituer au Codir dont la fréquence est déjà trop faible. Il appelle à ce qu'ils soient maintenus, voire renforcés, notamment avec l'arrivée du Conseil stratégique, pour garantir un réel espace de décision.

Nodjialem MYARO précise que l'objectif n'est pas de remplacer ou dupliquer les structures existantes, mais de répondre à une attente de dialogue direct exprimée par plusieurs acteurs, sans pour autant institutionnaliser une nouvelle instance. Elle réaffirme que ces moments devront rester ponctuels, ciblés, et utiles.

Antony TAHAR rappelle que, contrairement au Conseil stratégique qui a bien été validé collectivement lors de la réunion de fin août, l'idée d'un « Conseil des présidents » n'a pas fait l'objet d'une validation équivalente. Il en décrit l'esprit comme un espace informel de brainstorming, utile s'il permet effectivement de répondre au besoin de dialogue plus fort entre les clubs et la Fédération. Il souligne aussi que la mise en place du Conseil stratégique pourrait indirectement entraîner une fréquence plus élevée des Codir, permettant ainsi d'intégrer ces échanges dans une instance décisionnaire déjà existante. Selon lui, cela pourrait être une première conséquence positive du Conseil stratégique, avec une projection vers une saison 2025-2026 structurée autour de plus de Codir que les saisons précédentes.

Nodjialem MYARO acquiesce, en réaffirmant que cela n'enlève en rien la nécessité de maintenir un lien direct avec tous les présidents, dans un esprit d'ouverture et de circulation des idées. Elle rappelle que c'est bien l'esprit dans lequel la demande avait été formulée lors du Média Day.

#### **4) DECLARATIONS DES LIENS D'INTERETS- TRANSMISSION A LA COMMISSION D'ETHIQUE**

Gwenhaël SAMPER prend la parole pour informer les membres du comité de direction qu'un courrier sera envoyé dans les prochains jours, probablement dès demain, à destination des membres du Codir de la LFH. Elle précise que, conformément aux exigences de la loi Sport, la commission d'éthique fédérale demande à l'ensemble des dirigeants des ligues professionnelles, y compris ceux de la LNH et de la Fédération, ainsi qu'aux dirigeants des ligues régionales, de remplir une déclaration de liens d'intérêts. Ce document, composé d'environ neuf questions, est rapide à compléter. Il vise à recenser d'éventuels liens d'intérêts dans le cadre des différents mandats exercés. La démarche concerne uniquement les membres du Codir, et non les invités.

Elle rappelle qu'une première demande avait déjà été faite avant l'été, mais que plusieurs déclarations restent manquantes à ce jour. Une relance sera donc effectuée par mail d'ici la fin de la semaine. Elle attire l'attention sur le fait qu'un point officiel sera fait lors du prochain Conseil d'administration fédéral, des 31 octobre et 1er novembre, et que la commission d'éthique fera un point sur les déclarations non transmises.

Elle encourage donc les membres concernés à régulariser leur situation rapidement, et précise que Jean GLUCK BLEHAUT, en charge de cette mission au sein de la commission d'éthique, reste disponible pour répondre à toute question ou difficulté rencontrée lors du remplissage du formulaire.

#### **5) INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ARBITRAGE**

Remy LEVY prend la parole afin de communiquer des informations officielles sur la situation de l'arbitrage français. Il explique que depuis plusieurs mois, le secteur de l'arbitrage traverse une période de fortes tensions qui sont progressivement remontées jusqu'au président de la Fédération. Tout a réellement commencé à la fin du mois de juin lorsqu'un arbitre récemment

reléguée du groupe Pré-élite avec son binôme, a saisi le département juridique pour s'interroger sur l'existence d'un recours interne contre une telle décision. Après analyse, il est apparu qu'aucune procédure interne n'était prévue dans les textes de la CNA, ce qui signifiait que seul un recours devant le tribunal administratif était envisageable, précédé d'un passage devant le CNOSF. Ce questionnement a conduit à une étude plus large du système d'évaluation des arbitres, qui s'est révélé particulièrement fragile, manquant de clarté et de lisibilité, avec des critères non objectifs et trois modes d'évaluation distincts appliqués à une même population. Devant ces incohérences, une recommandation a été formulée de manière verbale par le département juridique auprès des responsables de la CNA, notamment Olivier BUY et Jamila BOULHIMSSE, leur suggérant de geler les relégations en cours et d'engager une réflexion sur une refonte complète du système d'évaluation. Cette recommandation, purement consultative, a été émise dans le respect de l'autonomie et de l'indépendance des commissions.

Il poursuit son intervention en exposant qu'à la fin du mois d'août, lors du stage de reprise des arbitres à Strasbourg, cette situation a provoqué une vive tension. Le binôme en question a fait l'objet d'attaques graves, assimilables à du harcèlement. Des signalements ont été effectués et sont en cours de traitement au niveau fédéral. Parallèlement, face à de nombreuses remontées sur des dysfonctionnements de l'arbitrage, le président de la Fédération a sollicité une mission d'évaluation confiée à Jean-Marie BINON, Marie-José GAUDEFROY et lui-même. Dès le début du mois de septembre, des auditions ont été menées auprès d'élus, de salariés, de cadres techniques et de cadres d'État, révélant un profond blocage entre le bureau exécutif de la CNA et la DTN. Le président de la CNA a d'ailleurs clairement exprimé sa volonté de ne pas associer la DTN à l'arbitrage de haut niveau. Cette volonté s'est alors manifestée dans la réforme du règlement intérieur de la CNA.

Rémy LEVY prolonge son propos en précisant que la mission d'évaluation a également mis en lumière un système de gouvernance problématique, où les mêmes personnes assurent la désignation des arbitres, leur évaluation, leur promotion ou leur relégation, concentrant ainsi l'ensemble des leviers de décision sans contre-pouvoirs. À cela s'ajoute l'existence de trois systèmes d'évaluation différents appliqués à la même population, ce qui constitue une inégalité de traitement manifeste. Le prétendu conseil de promotion, qui jouerait un rôle central dans les décisions, n'est prévu dans aucun texte officiel, son fonctionnement reste opaque, sa composition inconnue, tout comme ses modalités de réunion et de décision. Des conflits d'intérêts ont également été relevés, notamment des pratiques d'autodésignation et d'interventions sur les désignations lors de rencontres majeures, comme des finales nationales. Enfin, les structures territoriales ont fait savoir qu'elles étaient totalement écartées depuis deux ans de la formation et du recrutement des délégués et OTM, rompant ainsi le lien entre la Fédération et son maillage territorial.

Il achève son propos en soulignant que face à cette accumulation de dysfonctionnements, le rapport d'évaluation a été bouclé le 23 septembre et préconisait deux options. La première consistait à tenter de réunir toutes les parties prenantes pour redémarrer le travail collectif au sein de la commission, mais cette solution apparaissait peu crédible tant les tensions étaient vives. La seconde, qui a été retenue, proposait au bureau directeur de solliciter auprès du Conseil d'administration la dissolution de la CNA par la révocation de son président, et la création d'une nouvelle commission dotée d'un fonctionnement clair, équitable et conforme au projet fédéral. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, à l'exception des trois abstentions des auteurs du rapport. Le Conseil d'administration est convoqué le 14 octobre pour se prononcer sur cette dissolution. En cas de validation, le bureau directeur assurera l'intérim pour les affaires courant. Une nouvelle commission sera ensuite proposée à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa session des 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre à Pau.

Clément FORGENEUF prend la parole à son tour, en remerciant Rémy Lévy pour les éléments exposés. Il reconnaît que, pour beaucoup, les informations sur cette affaire ont été reçues de manière indirecte, souvent par le biais des médias, de communiqués de presse, voire d'un courrier anonyme largement diffusé et dont chacun ici a probablement eu connaissance. Ce qu'il souhaite mettre en avant, c'est surtout l'image préoccupante que renvoie actuellement cette situation au sein de la Ligue féminine de handball. Il explique avoir été personnellement sollicité par plusieurs partenaires et élus, interloqués, qui ne comprennent plus très bien ce qu'il se passe. Et il admet que leur répondre n'est pas simple car, sur le terrain, les informations manquent, ou arrivent trop tard. Il conclut en soulignant que cette absence de clarté place les acteurs de la ligue dans une position délicate, difficile à défendre face à leurs interlocuteurs.

Rémy LEVY revient sur les critiques et les polémiques récentes en apportant un éclairage institutionnel et factuel. Il commence par rappeler que, précisément, l'objectif n'a jamais été de créer du spectacle ou de susciter des tensions médiatiques. Le rapport d'évaluation sur l'arbitrage, finalisé le 23 septembre, s'inscrit dans une démarche strictement institutionnelle : demandé par le président de la Fédération, il a été remis à ce dernier, puis présenté au bureau directeur fédéral, qui a adopté une motion visant à saisir le conseil d'administration pour qu'il se prononce sur la révocation du président de la CNA. Ce rapport sera ensuite transmis au Conseil d'administration. Ce processus, encadré, se heurte parfois à une difficulté bien connue : celle de maintenir la confidentialité alors même que certaines personnes auditionnées choisissent de s'exprimer dans la presse.

Il évoque à ce titre les prises de parole publiques, notamment celles sur beIN de Thomas VILLECHAIZE, intervenues dès le 15 septembre, soit avant même que le rapport ne soit officiellement clôturé. Ce type de réaction précipitée complique évidemment la gestion sereine du dossier. Il regrette également que certaines communications extérieures contribuent à ternir l'image de la Fédération, notamment via les réseaux sociaux, désormais devenus des vecteurs puissants de rumeurs ou d'attaques personnelles.

Il cite l'exemple d'un ancien salarié de la Fédération et ancien chef comptable, dont la prise de parole sur Facebook a largement circulé. Cette publication a été relayée et amplifiée par d'autres.

Rémy LEVY poursuit son intervention en revenant sur l'emballement médiatique autour d'un article de Ouest-France, écrit par un journaliste, qu'il décrit comme un critique systématique de la Fédération. Le dernier article suggérait que la Maison du Handball « pourrait fermer ses portes », ce qui, en réalité, ne signifiait rien d'alarmant : il s'agissait simplement d'une mesure ponctuelle dans le cadre d'un plan RSE visant à réduire l'activité pendant les fêtes de fin d'année, en raison des coûts logistiques.

Il achève son propos en invitant chacun à faire preuve de discernement. Il reconnaît que ce genre de publication alimente le doute et suscite des réactions, mais rappelle que leur portée réelle reste limitée, notamment au regard du peu de relais dans la presse nationale. Il appelle donc à ne pas leur accorder plus d'attention qu'elles n'en méritent, d'autant plus lorsqu'elles émanent de personnalités aux intentions manifestement hostiles.

Sophie PALISSE souhaite revenir sur la question de l'arbitrage, car il a été affirmé que si des arbitres initialement rétrogradés étaient finalement maintenus pour officier lors des matchs, y compris les rencontres de haut niveau, cela pourrait exposer les clubs à des risques, allant parfois jusqu'à la perte de la rencontre.

Remy LEVY répond en expliquant qu'un groupe anonyme s'est constitué sous le nom de Consortium des arbitres en tenant des propos juridiques totalement erronés dans leurs courriers. A date tout fonctionne normalement : les nominations sont faites, les arbitres et délégués sont en place, et il n'y a aucun problème. Des personnes compétentes assurent leur mission sans chercher à se mettre en avant. Quant à la désignation des arbitres, elle est parfaitement valide. Il précise que si ce Consortium souhaite engager des recours devant le tribunal administratif ou le CNOSF, qu'ils assument et sortent de l'anonymat.

Nodjialem MYARO souhaite revenir sur un deuxième point qui a entaché l'image de la ligue féminine de handball : la diffusion non autorisée du match entre Le Havre et Brest. Elle a rappelé que ce type d'initiative allait à l'encontre du règlement voté collectivement par les clubs eux-mêmes, et dont l'objectif est de garantir une visibilité cohérente et professionnelle du handball féminin. Une sanction a été actée conformément au règlement, avec une amende de 5 000 euros à l'encontre de Brest.

Au-delà de l'aspect réglementaire, elle déplore l'attitude du club, qui a directement mis en cause la LFH tout en participant à la mise en place du cadre réglementaire qu'il dénonce aujourd'hui. Elle a souligné que ce type de posture portait atteinte à l'image de la Ligue et laissait croire, à tort, qu'aucun effort n'était fait pour promouvoir le handball féminin, alors même que cette visibilité repose sur des règles communes et sur une stratégie collective.

Elle a également mentionné la position du club du Havre, qui a accompagné cette initiative sans s'y opposer, ce qui renforce le malaise autour de l'événement. Pour elle, ce genre d'agissements revient à fragiliser les équilibres construits ensemble et à ignorer l'engagement collectif pris pour valoriser la discipline.

Elle a enfin rappelé que les droits audiovisuels du championnat appartiennent à la Fédération, et qu'en cela, une diffusion sans autorisation constitue une entorse claire au cadre légal. Cette situation, selon elle, dépasse la simple sphère de la LFH pour interroger directement la gouvernance fédérale.

Remy LEVY complète ses propos sur le plan juridique pour exprimer son profond désaccord face à l'attitude des deux clubs. Il a jugé inacceptable qu'un club, quelle que soit sa stature, choisisse délibérément de transgresser une règle votée collectivement, tout en menant une campagne de communication contre l'institution à laquelle il appartient. Il rappelle que cette campagne a duré plusieurs semaines et visait clairement à décrédibiliser la LFH, en l'accusant de freiner la promotion du handball féminin. Pour lui, ce type de posture constitue un manque de respect manifeste envers la LFH mais aussi envers la Fédération. Il insiste sur le fait qu'un règlement adopté en commun doit être respecté par tous, sans exception. Leur application ne devrait donc souffrir d'aucune contestation publique.

Il a également soulevé un point de droit en rappelant que, dans ce type de situation, le club recevant, ici Le Havre, a la responsabilité de la police de la salle. Il lui incombaît donc d'empêcher toute retransmission non autorisée, cette dernière constituant une violation directe des droits détenus par la LFH.

Il a exprimé sa stupeur face à cette prise de position publique, estimant que les débats doivent rester dans les cadres prévus : comités directeurs ou autres instances internes. Pour finir il a averti que de telles actions pourraient non seulement entraîner des sanctions prévues dans le cahier des charges, mais aussi donner lieu à des poursuites disciplinaires à l'encontre des dirigeants ayant publiquement annoncé leur intention de ne pas respecter la règle.

Sophie PALISSE a souhaité recentrer le débat sans revenir sur la question de la diffusion elle-même. Elle a rappelé qu'un règlement existe et qu'il doit être respecté. Pour elle, la force d'un cadre réglementaire réside également dans la capacité à appliquer les sanctions prévues en cas d'infraction. Dans cette logique, elle considère que le règlement avait été correctement appliqué dans le cas présent et qu'il était inutile d'alimenter une polémique plus large.

Elle a également pointé des dysfonctionnements dans la manière dont la situation a été gérée en amont. Elle a proposé, de manière constructive, qu'une réunion tripartite soit organisée avec les deux clubs concernés, estimant qu'un échange direct aurait sans doute été plus judicieux pour prévenir les tensions. Elle a notamment évoqué le cas du Havre, dont la présidente aurait été informée à la veille du match, à moins de 24 heures de l'événement, qu'il ne fallait pas autoriser la diffusion.

Elle s'est interrogée sur l'absence d'anticipation, rappelant qu'il existait des solutions pour prêter un sol Gerflor. Si une telle possibilité avait été proposée suffisamment en amont, selon elle, l'incident aurait pu être évité. Elle a conclu en regrettant que toutes les pistes n'aient pas été explorées.

Romane FRECON-DEMOUGE est revenue sur les circonstances techniques entourant la diffusion du match au Havre. Elle a expliqué que beIN avait initialement exprimé le souhait de filmer en J3 LE HAVRE-SAMBRE. À ce moment-là, les échanges engagés avec le club du Havre ont rapidement mis en lumière un premier obstacle : l'absence de tracé unique. Dans le cadre du partenariat avec Gerflor, la Ligue dispose de la possibilité de mettre à disposition un sol jusqu'à trois fois par saison. Cette solution a été proposée au Havre afin de permettre la captation du match. Cependant, un second problème est alors apparu : le club ne disposait pas des 40 mètres de LED requis pour une diffusion conforme au cahier des charges. Autrement dit, même avec un tracé unique installé, les conditions techniques minimales n'étaient pas réunies. Face à cette double contrainte, aucune solution n'a pu être trouvée, malgré les tentatives de la Ligue pour identifier du matériel compatible, notamment auprès d'autres disciplines comme le football ou le basket. En conséquence, la diffusion du match en J3 a dû être annulée. Et pour la J4, malgré une proposition de mise à disposition d'un traçage conforme, la problématique des LED demeurait, empêchant une nouvelle fois toute captation dans les conditions requises. Cette discussion a eu lieu très tôt, dès le début de la saison, dans un esprit de transparence et d'anticipation. Le Havre était donc au courant de toutes les obligations liées à la diffusion.

Guillaume MARQUES tient à relativiser la gravité des faits évoqués concernant la diffusion du match entre Le Havre et Brest. Selon lui, employer le mot « entaché » pour qualifier l'image de la Ligue Féminine de Handball dans ce contexte semble excessif. Il remercie Rémy LEVY pour ses explications juridiques, tout en soulignant que ces éléments n'étaient pas aussi clairs dans la communication initiale de la Fédération. Dans les échanges qu'il a eus autour de lui, les inquiétudes portaient davantage sur les affaires liées à la commission arbitrale ou aux supposés problèmes financiers de la Fédération relayés dans la presse, plutôt que sur la diffusion d'un match par le club de Brest. Il a questionné l'idée même d'un préjudice à l'image, en évoquant notamment les chiffres d'audience : plus de 4 000 vues sur la chaîne YouTube de Brest, et près de 37 000 sur Tébéo, ce qui, selon lui, contribue plutôt à valoriser le handball féminin qu'à lui nuire.

Il reconnaît que le règlement devait être respecté, rejoignant les propos tenus plus tôt. Il souligne que Brest avait assumé sa décision en annonçant qu'il paierait l'amende. En revanche, il regrette que Le Havre ait été mis sous pression dans cette affaire, alors que le club se trouvait dans une position inconfortable, certes responsable de sa salle, mais sans réelle marge de manœuvre. Il explique ensuite que Brest avait agi dans une forme d'ambiguïté, s'appuyant sur l'existence d'une dérogation du Havre pour diffuser le match. Cela dit, il a estimé que cette affaire prenait des

proportions démesurées au regard de l'intention du club : mettre en valeur le handball féminin, avec des moyens de production qui ont donné un rendu de qualité. Les difficultés rencontrées lors du match Dijon-Chambray, qui n'a pas pu être diffusé en raison du refus de Dijon d'installer un tracé unique sont bien plus dommageable pour l'image de la LFH.

Il a plaidé pour que ce type de sujets soit discuté dans un cadre approprié, comme celui du comité stratégique, afin de poser collectivement les bonnes questions. Selon lui, il est essentiel de distinguer ceux qui enfreignent les règles de manière répétée et ceux qui, tout en les connaissant, prennent des initiatives pour servir l'intérêt du handball féminin.

Il insiste sur l'importance de ne pas déformer les proportions de cette affaire : tous les clubs ne violent pas les règlements, et beaucoup sont en conformité, comme le sien. Il a conclu en saluant la qualité de la production proposée par Brest, de l'avant-match à l'après-match, qui, selon lui, démontre que même si la démarche a été maladroite ou « sauvage », elle a le mérite d'exister et de servir la visibilité du handball féminin.

Nodjialem MYARO se demande ce qu'il advient désormais du règlement marketing et communication. Elle rappelle que dès le départ, il avait été collectivement décidé de construire un produit de qualité, ce qui passait notamment par l'instauration d'un sol à tracé unique. Cette exigence avait fait l'objet de nombreux échanges internes, entre les clubs et la Ligue, et avait été adoptée comme une règle à respecter. Elle souligne que certains clubs, par le passé, avaient consenti des investissements importants pour se mettre en conformité. Elle évoque cette période où l'application stricte du règlement avait pu paraître sévère, parfois même injuste, pour ceux qui avaient joué le jeu. Aujourd'hui, selon elle, ce sont ces mêmes règles qui sont remises en cause, et c'est la Ligue seule qui semble en porter le poids. Ce qui la dérange particulièrement, c'est moins la volonté de mettre en avant le handball féminin, qu'elle soutient pleinement, que la manière dont la communication a été menée par le club de Brest. Elle juge le ton employé inacceptable, voire irrespectueux vis-à-vis de la LFH, laissant entendre que la Ligue chercherait à freiner la promotion du handball féminin, alors que ce n'est pas du tout le cas. Elle insiste : ce règlement est né d'une volonté commune, exprimée dès le départ par les clubs eux-mêmes.

Elle conclut en mettant en garde contre le précédent que cela pourrait créer. Car si l'on accepte qu'un club passe outre les règles pour une "bonne raison", alors qu'en sera-t-il demain si un autre club agit de la même manière ? C'est, selon elle, l'ensemble du cadre collectif qui serait fragilisé.

Guillaume MARQUES estime qu'il y avait sans doute une part de provocation dans l'initiative prise par le club de Brest. Cependant, plutôt que d'enclencher une série de recours ou de polémiques juridiques, il invite à tirer parti de cet épisode pour nourrir une réflexion plus large sur la visibilité de la Ligue Féminine de Handball. Il s'agit désormais de s'interroger collectivement sur les moyens de renforcer l'attractivité du championnat. Comment expliquer qu'en Coupe d'Europe, tous les clubs respectent les exigences en matière de sol ou de captation, alors qu'en LFH, des écarts se produisent encore ? Pour lui, la différence réside dans la rigueur : en Coupe d'Europe, une telle infraction n'entraîne pas seulement une amende, elle peut conduire à une exclusion pure et simple. Cela change la donne.

Pour lui, l'audience montre qu'il y a un potentiel réel, même sur une affiche peu équilibrée, à condition de mettre les moyens sur la communication et la qualité de production. C'est en cela, selon lui, que cette initiative a le mérite d'exister.

Remy LEVY rappelle que la question de la visibilité du handball féminin n'est pas en débat, elle est essentielle, mais elle ne peut justifier tous les comportements. Il s'est dit profondément choqué par

l'attitude d'un club qui, après avoir été clairement informé de l'interdiction de diffuser un match, a non seulement décidé de passer outre cette décision, mais a aussi mené pendant plusieurs semaines une campagne de communication sur les réseaux sociaux dénigrant ouvertement la Ligue. Il souligne qu'en LNH, un club aussi influent que le PSG ne se serait jamais permis une telle entorse à la règle, malgré son poids. Ce parallèle vise à rappeler que le respect des décisions collectives doit primer, quel que soit le statut du club. Si l'on accepte qu'un club puisse s'affranchir d'une règle adoptée en commun, et le faire publiquement, sans conséquences, alors cela remet en cause l'autorité de l'institution elle-même, institution qui, a-t-il rappelé, est constituée de l'ensemble des clubs.

Guillaume MARQUES souligne que cette diffusion prouve que la LFH est un produit vendable, même dans des conditions imparfaites. Il a également fait un parallèle avec la LNH, précisant que chez les hommes, une non-conformité aux exigences techniques entraîne une amende de 10 000 euros par match.

Sophie PALISSE souhaite apporter un éclairage important, soulignant qu'il n'était pas pertinent de comparer la LFH à la LNH. Selon elle, les deux structures n'évoluent pas dans les mêmes conditions économiques, la LNH bénéficiant d'un système de redistribution financière équivalant à environ 5 % de son budget global, un levier économique considérable. Elle insiste sur l'importance de reconnaître que la responsabilité est partagée sur la mise en place du cahier des charges de diffusion : les propositions des clubs, mais aussi les orientations de HandballTV, dont la LNH fait partie. Il est essentiel de sortir d'une logique d'escalade. Les faits sont clairs : une règle a été enfreinte, une sanction a été appliquée. Elle ne voit donc pas l'intérêt de durcir davantage le ton, préférant que les discussions s'orientent vers l'avenir, de manière constructive et apaisée.

Nodjialem MYARO rappelle que, dans son communiqué, la Ligue avait justement fait le choix d'une posture mesurée et posée, en cohérence avec cette volonté d'apaisement contrairement à Brest avec notamment la mise en place d'une cagnotte.

Clément FORGENEUF explique que certains clubs sont ou pourraient être amenés à organiser des événements dans des salles différentes que celles utilisées habituellement. Cela ouvre, selon lui, un vrai sujet de réflexion qui est de privilégier un terrain strictement conforme avec un faible public, ou d'accepter un certain assouplissement sur le plan des exigences techniques pour atteindre des audiences beaucoup plus larges, de l'ordre de 40 à 50 000 spectateurs. Il estime que cette question mérite d'être saisie par le conseil stratégique sur mandat du comité directeur, car elle engage l'évolution de la valorisation du produit LFH dans son ensemble. Il reconnaît que la plateforme HandballTV reste, pour l'instant, principalement suivie par des initiés. À l'inverse, selon lui, la campagne de communication menée par Brest a permis d'élargir le public bien au-delà du cercle habituel, et sans celle-ci, il y aurait probablement eu 5 à 10 000 spectateurs de moins.

Il revient sur l'origine de la règle du sol à tracé unique, en rappelant qu'il y a cinq ans, l'objectif initial était de créer un produit audiovisuel homogène et professionnel, quel que soit le lieu de diffusion – à Toulon, Saint-Amand ou Brest. L'idée était que les images présentent toujours un rendu uniforme, lisse et identifiable, pour valoriser la LFH dans son ensemble. Cependant, il souligne un constat d'échec partiel : malgré cette exigence de standardisation, les audiences restent modestes. Ce qui pose la question de l'efficacité réelle du dispositif. Selon lui, il n'est jamais trop tard pour réévaluer les choix faits et, si besoin, les réécrire collectivement.

Pour finir il souligne la nécessité d'étudier cette problématique dans un cadre plus large, en insistant sur l'importance de trouver un équilibre entre exigence réglementaire et visibilité. À ses yeux, même

au niveau européen, certains assouplissements sont admis sur les premiers tours pour permettre aux clubs en difficulté d'y participer. La fédération doit aussi faire preuve de souplesse dans certains cas, pour ne pas freiner la dynamique de développement.

## 6) INFORMATIONS SUR LA REFONTE DU SITE LFH

Gaëlle GUESDON fait un point d'étape sur la refonte du site Internet de la LFH. Elle rappelle que ce projet vise à améliorer l'outil digital actuel afin de mieux répondre aux besoins quotidiens des différents utilisateurs, en particulier les clubs.

Un questionnaire à destination des clubs a été diffusé avec en parallèle, un questionnaire grand public, ainsi que des interviews d'experts. L'objectif est de croiser les perspectives et d'élaborer un cahier des charges pertinent, cohérent et représentatif de tous les acteurs amenés à utiliser le site. Elle a rappelé que la timeline du projet figurait dans le dossier de préparation, avec pour ambition d'aboutir à une nouvelle version du site opérationnelle dès la saison prochaine. Ce nouvel outil marquerait, « une nouvelle ère pour la LFH », en servant notamment de support central aux prochaines actions de communication.

Elle précise que la gestion du processus est confiée à un cabinet externe. Les premiers résultats du questionnaire club seront analysés dès sa clôture, et un groupe de travail avec les chargés de communication est prévu dès la semaine suivante, pour affiner les priorités. Interrogée ensuite sur le budget prévu, elle a précisé que le projet en était encore à la phase d'audit et d'expression des besoins. Les arbitrages budgétaires relèveront davantage de la communication fédérale. Le budget final sera ajusté en fonction de l'ampleur réelle des évolutions nécessaires, une fois les retours compilés. Elle conclut en insistant sur la volonté de construire un projet réaliste, proportionné aux attentes.

## 7) BILAN DE RENTREE SUR LES AFFLUENCES ET DIFFUSIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE

Gaëlle GUESDON explique que l'objectif était de donner un aperçu des chiffres remontés par les clubs à la fin de chaque journée, et de les comparer à ceux de la saison précédente (sur les 4 premières journées pour la D1 et les 3 premières pour la D2). D'après les données, les taux de remplissage des salles apparaissent globalement stables par rapport à l'an passé, même si des variations existent naturellement d'un club à l'autre, en fonction notamment des affiches proposées.

Antony TAHAR soulève un point d'alerte en soulignant un écart notable entre les statistiques présentées et le ressenti des clubs sur le terrain. Selon plusieurs retours qu'il avait pu recueillir, la rentrée 2025-26 avait été particulièrement compliquée en matière d'affluence. Pour lui, ce décalage mettait en évidence la nécessité de croiser les données chiffrées avec le vécu des acteurs de terrain. Il a proposé que le groupe de travail "Communication" s'empare du sujet, comme cela avait déjà été évoqué lors de l'Assemblée Générale de juin. À cette occasion, la question de la fiabilité des formulaires de remontée d'informations avait déjà été posée. Il insiste sur le fait que certains facteurs conjoncturels avaient pu peser lourdement sur les chiffres : notamment la diffusion très tardive du calendrier, qui avait largement réduit la période de commercialisation des abonnements et des offres billetterie. Il a rappelé que le mois d'août était une période peu propice à l'activation commerciale pour les clubs, compte tenu de la faible disponibilité des entreprises et des communautés. Il a ajouté qu'il ne fallait pas se contenter de la seule lecture mathématique des chiffres, mais bien chercher à en comprendre les causes réelles.

Gaëlle GUESDON se dit étonnée du retour des clubs en précisant que les chiffres sont basés sur des données transmises par les clubs eux-mêmes, et que mathématiquement, ceux-ci reflétaient une certaine stabilité. Elle a reconnu que le ressenti de terrain pouvait être différent, et a proposé d'approfondir cette analyse dans un cadre de groupe de travail, tout en soulignant que, sur le fond, les chiffres bruts ne pouvaient pas être modifiés.

Antony TAHAR propose de croiser les chiffres et observations qualitatives. Il a cité l'exemple de Saint-Amand, dont les chiffres semblaient en nette progression sur septembre, mais qui avait accueilli Metz et Dijon, deux grosses affiches, tout en ayant des résultats sportifs favorables. Il a également souligné que des écarts dans le remplissage de champs identiques d'un club à l'autre pouvaient générer des distorsions dans l'analyse. Il rappelle que la fiabilité des données de billetterie, enjeu essentiel pour la valorisation du produit LFH, devait être renforcée, et que cela passait par une révision du formulaire utilisé par les clubs. Ce sujet, déjà identifié en juin, devait selon lui être remis à l'agenda du futur groupe de travail communication.

Gaëlle GUESDON a pris note des remarques, tout en rappelant que le formulaire avait déjà été revu lors de la saison précédente et que des vérifications individualisées avaient été menées auprès des clubs pour en assurer la fiabilité.

Gaëlle GUESDON introduit le sujet des audiences en précisant que les chiffres présentés concernaient exclusivement les spectateurs uniques sur HandballTV, à ne pas confondre avec le nombre total de vues. Elle a souligné que ces données, bien que partielles, permettaient déjà d'identifier une certaine stabilité, voire une légère hausse sur les matchs de D2. Elle a également rappelé que la mise en avant des diffusions variait selon qu'il s'agisse d'autoproductions ou de retransmissions via HandballTV, bien que la communication fédérale reste, elle, constante.

Clément FORGENEUF et Sophie PALISSE expriment leurs réserves, estimant que le chiffre communiqué de spectateurs par match, aussi stable soit-il, ne pouvait être jugé satisfaisant au regard des investissements consentis par les clubs. Ils expriment l'urgence d'agir concrètement, rappelant que de nombreux clubs avaient investi dans la conformité aux standards de diffusion (traçage unique, LED, etc.), souvent à grands frais, sans réel retour en matière d'audience ou de visibilité médiatique. Ils pointent l'absence de retombées tangibles, y compris sur le plan des partenariats, et appellent à la mise en place rapide d'un plan d'action. Il serait utile de mieux identifier les types d'abonnés à HandballTV, amateurs ou fans des clubs pros, et de cibler plus finement les publics potentiels. Les handballeurs eux-mêmes n'étant pas des spectateurs naturels, car souvent en entraînement ou en match.

Gaëlle GUESDON reconnaît la réalité de cette frustration, tout en rappelant que la promotion des matchs devait être partagée entre la fédération et les clubs. Elle a précisé que des efforts étaient faits pour activer un maximum de leviers côté fédéral, mais a souligné qu'il était aussi nécessaire que tous les acteurs soient mobilisés. Elle ajoute que la plateforme HandballTV n'est pas rentable aujourd'hui, les revenus générés restant insuffisants pour couvrir les coûts de fonctionnement.

Sophie PALISSE se demande quelles sont les audiences du côté de la LNH.

Gaëlle GUESDON précise que, selon les données disponibles et retraitées par la LNH, les chiffres étaient en réalité assez similaires à ceux de la LFH. Bien qu'il puisse y avoir des différences de traitement entre les deux ligues, notamment en matière de collecte et d'analyse, les écarts n'étaient pas aussi marqués qu'on pourrait le penser. Contrairement à l'idée reçue, les clubs masculins ne

faisaient pas deux fois plus d'audience que les féminins. Le véritable écart se situait plutôt sur les aspects publicitaires, où les retombées semblaient effectivement plus intéressantes.

Thierry WEIZMAN se questionne sur le paradoxe apparent entre la popularité croissante du handball féminin et les faibles chiffres de visibilité enregistrés, tous les indicateurs semblent positifs. L'engouement autour de l'équipe de France féminine, les performances solides des clubs français en Coupe d'Europe, ainsi que la présence de joueuses emblématiques dans le championnat, devraient suffire à attirer davantage de spectateurs et de téléspectateurs. Il ajoute que les scores fleuves ne freinent pas forcément l'intérêt du public. Au contraire, certains spectateurs apprécient les matchs très offensifs, où les joueuses peuvent se permettre des gestes spectaculaires. Il explique ces problématiques par la conjoncture économique difficile, les priorités familiales, et un contexte de rentrée scolaire qui, traditionnellement, pèse sur la fréquentation des salles en septembre. Il évoque son propre exemple à Metz, où le retour du club de football en première division vient complexifier l'environnement concurrentiel. Chaque territoire a ses spécificités et aucun club n'évolue dans un vide. Il partage un étonnement : habituellement, le premier match de la saison attire un public curieux de découvrir les nouvelles joueuses ou le collectif renouvelé. Cette saison, cet engouement semblait en retrait, quel que soit l'adversaire.

Il conclut en soulignant un point de convergence pour l'ensemble des participants : l'urgence d'intensifier les efforts en communication. Selon lui, il faut « trouver des idées originales », innover, créer un lien renouvelé avec le public.

Nodjialem MYARO rappelle que certaines actions de communication avaient été mise en place dans le passé, notamment en achetant des pages dans le journal *L'Équipe* où une bande publicitaire était positionnée en bas de page. Elle souligne la nécessité de repenser une stratégie globale, suggérant de réaliser des coups de communication plus percutants.

Sophie PALISSE insiste sur l'importance de s'inspirer des méthodes de communication employées par le rugby, un sport particulièrement bien structuré dans ce domaine. Elle a évoqué la manière dont la Fédération française de rugby, notamment à travers son président, avait su soutenir les clubs professionnels après la Coupe du Monde. Cette communication bien orchestrée avait touché non seulement les supporters, mais aussi les partenaires économiques et les entreprises. Elle pointe l'absence de relais dans les grands médias nationaux, même si certaines radios partenaires existent, ces dernières ne couvrant pas une dimension nationale suffisante. Elle rappelle que la Ligue féminine comptait parmi les meilleures ligues au monde, mais que cette excellence était encore trop peu mise en valeur dans la communication nationale.

Sophie PALISSE et Guillaume MARQUES dénoncent la discontinuité du championnat, tronçonné par les trêves internationales de deux semaines qui nuisent à la fidélisation du public. Cette situation est pénalisante pour tous les clubs, qui peinent à maintenir une dynamique d'engagement auprès des spectateurs. Pour un spectateur non passionné, il est compliqué de rester connecté à la compétition quand elle s'interrompt pendant dix à quinze jours toutes les trois semaines. Il faut réfléchir à des solutions pour rendre le calendrier plus attractif.

## 8) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Thierry WEIZMAN s'interroge sur l'avancement des aspects juridiques relatifs aux congés, concernant un stage de l'équipe de France en juin.

Sébastien GARDILLOU répond que c'était encore trop tôt pour avancer concrètement et indique qu'il compte travailler sur ce dossier avec les partenaires et la fédération après le stage d'octobre.

Gwenhaël SAMPER évoque le board européen en indiquant que la prochaine réunion est prévue le 20 octobre. Elle explique qu'une étude sur la structuration des ligues professionnelles en Europe avait été réalisée, avec peu de réponses, seulement sept pays ont répondu, malgré plusieurs relances. Elle indique qu'elle reviendra vers les clubs sur le sujet. Elle invite les clubs européens à lui transmettre d'éventuels sujets à porter, éventuellement en coordination avec Clément FORGENEUF ou Guillaume MARQUES.

Anthony TAHAR rappelle qu'une visioconférence avait eu lieu l'année précédente avec les clubs européens. Il insiste sur l'importance pour les clubs européens d'avoir un retour régulier, s'interrogeant sur l'existence de comptes rendus ou rapports suite aux réunions du board.

Gwenhaël SAMPER précise qu'il y avait eu quelques comptes rendus, mais que la dernière réunion évoquée était un board électif sans groupe de travail ni traitement de sujets spécifiques, juste des élections. Elle propose d'organiser avec Clément FORGENEUF une visioconférence avec les clubs européens.

Antony TAHAR aborde le sujet de communication de données économiques. Avant le Média Day, les partenaires sociaux avaient reçu un certain nombre de données salariales, des budgets club, ainsi que des informations relatives à l'emploi. Il y a des demandes de précisions et de données complémentaires, éléments nécessaires pour les négociations à venir dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires). Il précise que les partenaires professionnels reformuleront ces demandes.

Il souhaite également évoquer la surprise de plusieurs clubs de ne pas avoir encore reçu de communication officielle de la part de la LFH concernant les données des budgets, données diffusées dans la presse. Il souligne l'importance pour les clubs de recevoir officiellement ces données.

Romane FRECON-DEMOUGE répond que la communication avait bien été faite aux partenaires dans l'optique de diffusion. Elle précise que, d'après ce qui avait été vu avec la CNCG, une mise à jour des données après la rentrée et le tumulte des mois d'août et septembre serait envoyée.

Nodjialem MYARO clôt la séance de ce Comité de direction à 20h30